

Budget Primitif 2020
 du Budget Principal de la Commune de Vergèze
 *
 Note de Présentation Brève et Synthétique

L'article 107 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.
 Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*
Les éléments ci-dessous présentent
le projet de budget 2020 avec pour mémoire le budget de l'année 2019
 *

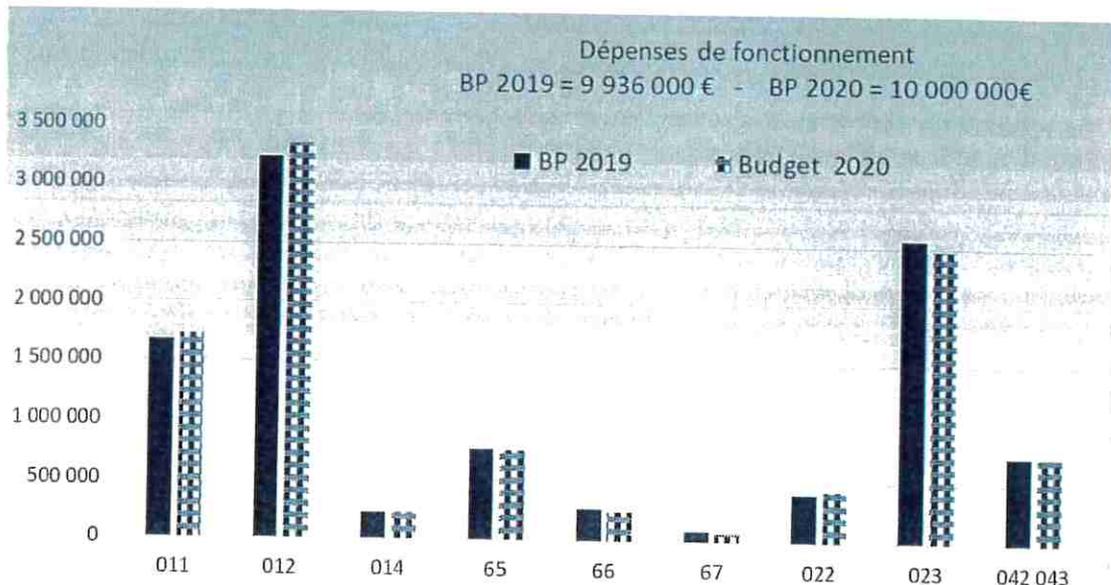
LES RESULTATS de l'exercice budgétaire 2019 sont repris dans le budget primitif 2020 et présentent comme suit :

- ↳ Un excédent d'investissement d'environ 2 570 937,25 €
- ↳ Un excédent de fonctionnement d'environ 3 648 611,05 €uros.

*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

	Dépenses de fonctionnement	BP 2019	Budget 2020
011	011 charges à caractère général	1 674 700	1 725 300
012	012 charges de personnel	3 218 000	3 335 000
014	014 charges en atténuation	220 000	220 000
65	65 charges de gestion courantes	768 600	760 500
66	66 charges financières	268 500	250 000
67	67 charges exceptionnelles	85 200	71 200
022	022 dépenses imprévues	410 000	430 000
023	023 virement à la section d'investissement	2 561 000	2 478 000
042 043	042 - 043 opérations d'ordre	730 000	730 000
	Total Dépenses de fonctionnement	9 936 000	10 000 000



11 – Charges à caractère général **BP 2019 = 1 674 700** **BP 2020 = 1 725 300**

Ce chapitre regroupe principalement :

- les dépenses de fonctionnement des bâtiments de la commune, fluides, contrats de vérification, contrôle, maintenance et entretien, du parc des véhicules...
- les dépenses liées aux services extérieurs : honoraires, avocat, huissier, assurances
- les dépenses liées à la mise en œuvre des services proposés et déployés sur la commune : bibliothèque, programme culturel, actions sportives, manifestations liées aux festivités, action sociale, aides aux associations, police municipale, communication, écoles maternelle & primaire, environnement – voirie
- espaces verts - propreté

Le budget primitif 2020 a été construit en maintenant une politique de rigueur tout en tenant compte des dossiers d'actualité. Le chapitre 011 est présenté pour un montant de **1 725 300 €** soit une Variation de BP 2019 à BP 2020 de **3 %**.

Dossiers particuliers pris en compte en 2020 :

- ✕ L'inflation prévisionnelle annoncée par l'Etat à hauteur de **1,1 %**,
- ✕ L'évolution des taxes sur l'électricité, qui devrait se situer autour de **+ 5 %** sur 2020,
- ✕ L'évolution des taxes sur le gaz : les informations sont beaucoup plus incertaines, entre **+3 %** et **+5 %**
- ✕ L'AD'AP : la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre d'un programme pluriannuel de six ans (2016/2021), approuvé en conseil municipal le 23 septembre 2015 ;
- ✕ La poursuite de la politique sur
 - le débroussaillage autour des zones habitées pour la mise en sécurité
 - l'entretien du boisement « Perrier » et des espaces autour des étangsen équilibrant les missions assurées par les services de la commune et celles confiées à une entreprise privée, en fonction des moyens techniques nécessaires pour assurer les tâches.
- ✕ Le lancement d'une procédure sur le cimetière pour la reprise des concessions en déshérence,
- ✕ La remise en fonctionnement du Ciné-théâtre après plus d'une année de travaux et le transfert de l'école de Musique du Cottage au 1^{er} étage du bâtiment (prise en compte du coût des fluides et du nettoyage du bâtiment..).

012 – Charges de Personnel **BP 2019 = 3 218 000** **BP 2020 = 3 335 000**

Le chapitre 012 qui s'élevait à **3 218 000 €** en 2019 est porté à **3 335 000 €** en 2020 (environ **+3,6 %**).

Les prévisions des charges de Personnel 2020 prennent en compte :

- ✕ la rémunération du personnel en place,
- ✕ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie ordinaire,
- ✕ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc) ;
- ✕ les charges liées à des décisions gouvernementales : augmentation du SMIC **+1,2%** au 1^{er} janvier 2020 et évolution de cotisations patronales, réactivation des dispositions du protocole PPCR gelé en 2018 et relancé en 2019 & 2020 (Parcours professionnels, carrières et rémunérations),
- ✕ la mise en place d'astreintes notamment dans le cadre du plan communal de sauvegarde ;
- ✕ le recrutement d'un responsable du CTM depuis septembre 2019 (en année pleine sur 2020) ;
- ✕ le recrutement d'un responsable du Service « Accueil du public et Cohésion Sociale » à partir du 2^{ème} trimestre (à temps plein, à la suite d'un départ à la retraite en 2020).

014 – Atténuations de produits

BP 2019 = 220 000

BP 2020 = 220 000

Ce chapitre retrace

1° les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses sont en constante augmentation chaque année (de 22 000 € en 2012 pour atteindre 149 233 € en 2019). Dans le cadre de la préparation budgétaire, une prévision de 170 000 € a été inscrite.

2° Le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La DGF après avoir diminué tous les ans depuis 2014, est devenue depuis 2017 un prélèvement sur les produits de la fiscalité de la commune. Une prévision de 49 000 € a été inscrite pour l'année 2020

65 – Autres charges de gestion courante BP 2019 = 768 600

BP 2020 = 760 500

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

Subventions aux associations : Pour 2020, le budget propose une stabilisation des enveloppes soit 153 850 €, pour mémoire le CA 2019 s'élève à 153 800 €.

CCAS : En 2020 nous revenons à une stabilisation des échéanciers pour le versement des subventions par les différents partenaires. La subvention de la commune pour l'équilibre du budget du CCAS s'élèvera à60 000 €.

Smeg30 : Il s'agit de la cotisation pour la participation au fonctionnement du syndicat Et de l'inscription de crédits pour les travaux d'enfouissement des réseaux télécom pour une opération programmée en 2019 rue du Rhône non soldée

SDIS : la contribution de la collectivité sera portée près de 260 000 €

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts) BP 2019 = 268 500

BP 2020 = 250 000

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

L'annuité 2020 se décompose ainsi : intérêts 244 000 € + capital 626 000 € soit un total de 870 000 €

Au 01/01/2020, la dette de la commune sera composée des 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler :

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2020
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	908 554,68
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	643 846,16
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 814 416,68
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	1 501 497,37
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	2 146 153,84
				total	8 014 648,73

67 – charges exceptionnelles BP 2019 = 85 200 BP 2020 = 71 200

La commune peut être conduite à intervenir en cas de besoin en faveur du CCAS pour tempérer les problèmes de trésorerie.

Pour 2020, un crédit de 40 000 € a été prévu, cette aide exceptionnelle pourra être versée partiellement ou en totalité en fonction du besoin. La ou les sommes versées au titre de la trésorerie feront l'objet d'un remboursement total, sur le même exercice comptable avant le 31 décembre (les crédits sont prévus au chapitre 77 des recettes de fonctionnement)

022- Dépenses imprévues en fonctionnement BP 2019 = 410 000 BP 2020 = 430 000

Cette prévision de dépenses au sein de la section de fonctionnement permettrait, si un besoin urgent se présentait, d'alimenter un compte sans réduire les dépenses des autres chapitres ou sans rechercher de nouvelles recettes.

023- Virement à la section d'investissement BP 2019 = 2 561 000 BP 2020 = 2 478 000

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recettes d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

042 – Opérations d'ordre BP 2019 = 730 000 BP 2020 = 730 000

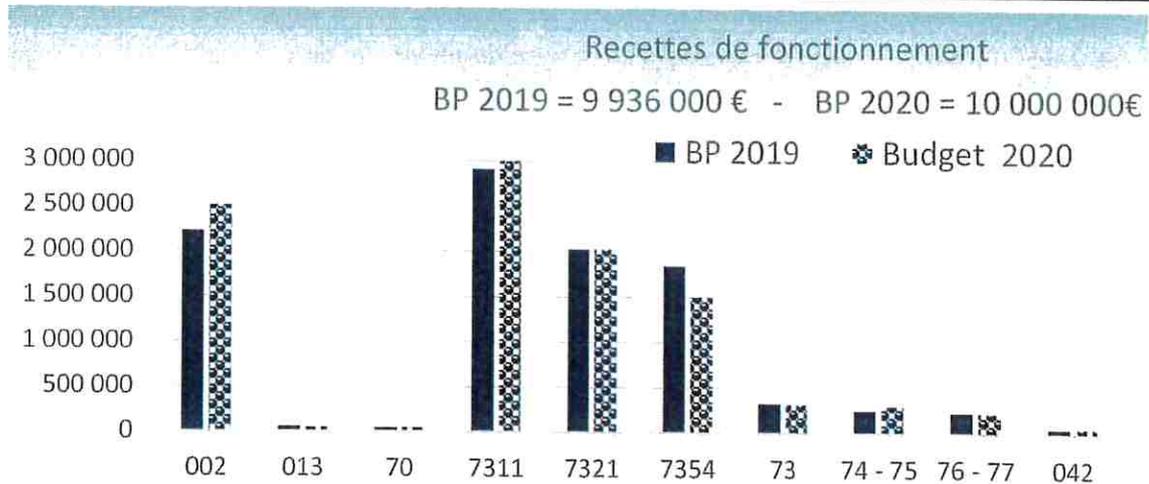
☒ les écritures d'amortissements

☒ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

	Recettes de fonctionnement	BP 2019	Budget 2020
002	002 excédent ordinaire reporté	2 216 713	2 498 611
013	013 atténuation de charges	55 946	44 476
70	70 ventes de produits, services	42 500	45 200
7311	7311 TH TFB TFNB	2 900 000	2 990 000
7321	7321 TP reversée par la Communauté	2 021 362	2 021 361
7354	7354 surtaxe minérale	1 840 000	1 500 000
73	73 autres impôts et taxes	325 099	316 100
74 - 75	74 dotations, subv., participations - 75 autres produits de	249 300	299 800
76 - 77	76 produits financiers et 77 produits exceptionnels	229 380	223 752
042	042 Opérations d'ordre	55 700	60 700
	Total recettes de fonctionnement	9 936 000	10 000 000



002 – Reprise de l’excédent de l’année n-1 BP 2019 = 2 216 712,86 BP 2020 = 2 498 611,05

013 – Atténuations de charges BP 2019 = 55 946,20 BP 2020 = 44 476,26

Sont encaissés sur ce chapitre :

- le retour des remboursements de maladie d’agents dans le cadre de la couverture d’assurance souscrite par la commune,
- la participation du SDIS dans le cadre des mises à disposition d’agent pompier volontaire,
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d’une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l’agent),

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses BP 2019 = 42 500 BP 2020 = 45 200

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- locations des salles, prêts de matériels,
- Entrées courses camarguaises...,
- adhésions à la bibliothèque, vente du livre de Vergèze et du carto guide
- concessions caveaux, columbarium, caverne... .

73 – Impôts et taxes BP 2019 = 7 086 461 BP 2020 = 6 827 461

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

A. L’attribution de compensation reversée par la Communauté de Commune Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) pour 2 021 361,96 € - Montant inchangé depuis 2013

B. La surtaxe sur les eaux minérales :

Avant 2016, tous les forages de production d’eau étaient situés sur la commune de Vergèze.

Depuis le 1^{er} juin 2016, un 1^{er} forage a été mis en production sur la commune d’Uchaud, qui perçoit depuis une part du produit de la surtaxe sur les eaux minérales (ce qui a entraîné une réduction de produit d’environ 20% à production égale).

En 2018, la société Nestlé Waters a exploité un 2^{ème} forage sur Uchaud depuis le 1^{er} avril 2018 (L’impact des 2 forages entraînent une réduction de - 37% sur les recettes à produit constant).

Un troisième forage est en cours de test pour une mise en exploitation probablement au cours de l'année 2020, ce qui pourrait avoir un impact de -50 % sur le produit. Sans information précise de la Société, la commune a prévu une simulation avec une mise en exploitation au 1^{er} juin 2020.

En 2020, la simulation porte la recette attendue à environ 1 500 000 €.

C. Le produit de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti)

Les actualités financières lourdes des dernières années avaient conduit à la commune en 2018 à décider une hausse de la fiscalité sur le taux du foncier bâti de **15 %**, qui est passé ainsi de 19,94% à 22,93%. Depuis, les taux sont restés stables en 2019 & 2020.

Rappel des actualités financières entre 2014 & 2020 qui ont très fortement impactées les comptes de la collectivité

Perte de recettes	2014/2020
DGF	2 300 000 €
Surtaxe sur les eaux minérales	4 000 000 €
Dépenses Supplémentaires	
FPIC	838 000 €
Mise en accessibilité des bâtiments	600 000 €
Impact de deux prêts pour financer la sortie des 2 prêts toxiques (après déduction de l'aide de l'Etat)	900 000 €

Un total de près de 8 638 000 € soit près d'un 1 200 000 € par an que la collectivité a dû et doit encore prendre en compte dans l'élaboration de ses budgets.

Evolution des taux :

	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019, 2020 taux inchangés
Taxe habitation	8,61 %	8,61 %	8,61 %
Taxe Foncier Bâti	19,94 %	22,93 %	22,93 %
Taxe Foncier non bâti	54,81 %	54,81 %	54,81 %

Le produit fiscal 2020 total pourrait ainsi se situer autour de 2 990 000 €.

D. Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure...

74 – Dotations et participations

BP 2019 = 146 300 BP 2020 = 171 800

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes : les Dotation de Solidarité Rurale, dotation de recensement, les compensations de l'état sur les exonérations, le FCTVA sur le fonctionnement, participation de l'état au fonctionnement de la MSPA (Maison de Services au Public)...

75 – Produits de gestion courante

BP 2019 = 103 000 BP 2020 = 128 000

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, administrations, et un petit nombre de logements loués à des agents, des professeurs des écoles.

Le produit global des locations est d'environ 100 000 €/an.

Sur ce chapitre sont également encaissés les droits d'entrées de spectacles produits par la Commune, les recettes des encarts publicitaires du bulletin municipal, la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine

76 - 77 – Produits financiers et exceptionnels

BP 2019 = 229 379,94 BP 2020 = 223 751,69

Le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques est encaissé sur ce chapitre. En 2017 la commune encaissera 183 644 €.

042– Opérations d'ordre

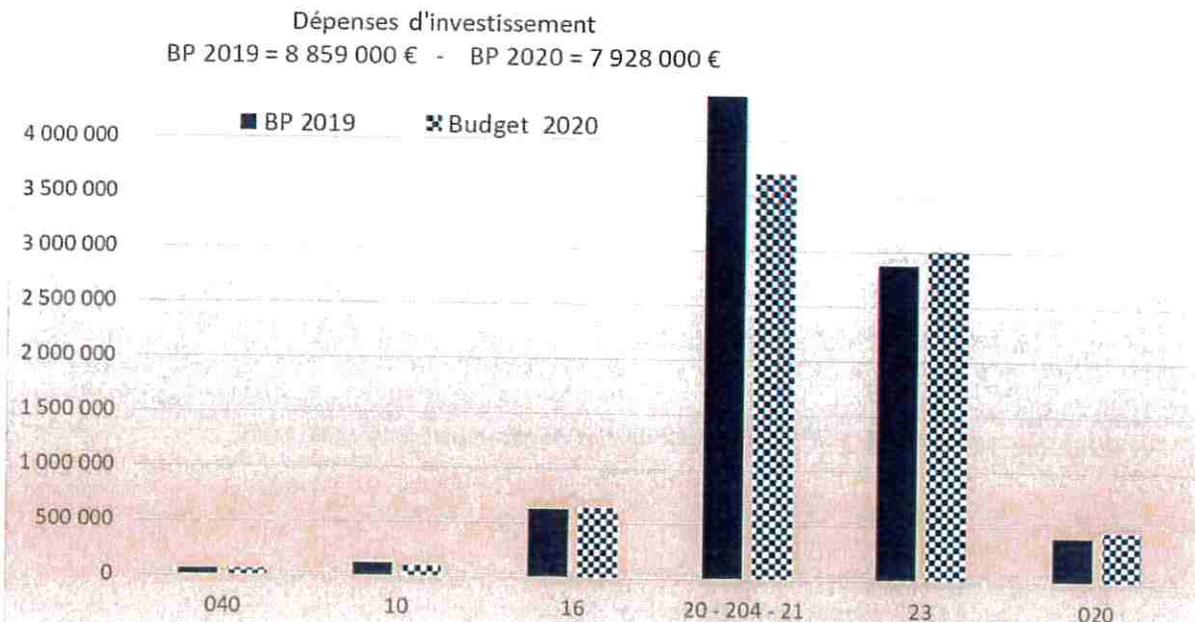
BP 2019 = 55 700 BP 2020 = 60 700

Ecritures d'ordre pour neutraliser les opérations de travaux réalisés en régie par les services de la commune sur la section de fonctionnement en vue de les transférer en section d'investissement.

*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

	Dépenses d'investissement	BP 2019	Budget 2020
040	040 Opérations d'ordre	55 700	60 700
10	taxe d'aménagement	120 000	90 000
16	16 emprunts et dettes	614 282	632 000
20 - 204 - 21	20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipements versées, 21 immobilisations corporelles	4 798 019	3 695 300
23	23 immobilisations en cours	2 871 000	3 000 000
020	020 dépenses imprévues	400 000	450 000
	Total des dépenses d'investissement	8 859 000	7 928 000



040 – Opérations d'ordre

BP 2019 = 55 700

BP 2020 = 60 700

Ecritures sur le patrimoine et les travaux en régie repris en investissement

10 – taxe d'aménagement

BP 2019 = 120 000

BP 2020 = 90 000

La commune reverse à la CCRVV la taxe d'aménagement liée à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge

16 – Remboursement de la dette

BP 2019 = 614 281,50

BP 2020 = 632 000

de la commune (partie capital)

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d'emprunt.

20 / 21 /travaux

BP 2019 = 4 798 018,50

BP 2020 = 3 695 300

23 immobilisation en cours

BP 2019 = 2 871 000

BP 2020 = 3 000 000

Articles retraçant les dépenses d'investissement programmées par la commune pour l'année 2020 et la finalisation des opérations engagées mais non achevées sur 2019.

A - Reprise des RAR (restes à réaliser)

Les RAR s'élèvent à 1 353 212,85 € pour permettre le paiement des opérations engagées en 2019 et notamment :

Les RAR s'élèvent à ...1 353 212 € pour permettre le paiement des opérations engagées en 2019 et notamment :

✕ Travaux de voirie/réseaux :

- . Rocade : Aménagement d'un tronçon situé entre le chemin de Nîmes et le Gymnase II
- . Chemin de Nîmes/Mimosas/Victor Hugo
- . Travaux du SMEG 30 : rue du Rhône, chemin de la Tourille, la boucle de la Rocade
- . Parkings du temple et du Gymnase 1

✕ Finalisation de Travaux sur différents bâtiments et notamment :

- . Ciné théâtre (fin de l'opération), Centre social Marcel Pagnol (chaudière), la Capitelle (éclairage Led)

✕ Autres Travaux

- . Aménagement zone de cavurnes au cimetière,
- . Restructuration de la Vidéo protection et extension du réseau de fibre optique,
- . Pose de poteaux d'incendie...

B - Principaux projets inscrits au Programme d'investissements 2020 (crédits nouveaux)

Travaux sur Voirie et Réseaux divers

Travaux d'aménagement et de reprise de voirie : rue de la Tourille, Chemin des quatre vents, Rue du Rhône, rue Neuve, Plan Nourrit, Chemin des Cabanes...

Sécurité Incendie / Renouvellement de poteaux d'incendie

Finalisation du projet d'extension de fibre afin de relier les bâtiments publics de la commune

Travaux d'investissement sur l'éclairage public dans le cadre du contrat CITELUM

- . Etudes Révision générale du PLU
Diagnostic eaux pluviales
Etude sur un plan de déplacement urbain
Etude sur la revitalisation du centre-ville

. Acquisitions de bâtiment et/ou de terrains (provision)

Travaux sur Bâtiments

- . CSC : Diagnostic sur l'état et sur les modalités de reprise de la clôture et du portail
- . CSC : Pose de régulation sur chaudière
- . Travaux sur plusieurs bâtiments publics et notamment

- Mise en accessibilité programme de travaux pluriannuels (ADAP)
- . Rénovation des Halles : intérieur et extérieur
- . Ecole de Musique : Finalisation des travaux de rénovation (R+1 du Ciné théâtre)
- . Gymnase I - étanchéité de la noue du toit
- . Eglise Saint Félix : paratonnerre et mise en sécurité du Campanile et de la girouette
- . Vergeze Espace : Provision pour travaux après analyse des diagnostics énergétiques, etc...
- . Autres interventions sur divers bâtiments

. Ecoles primaires et maternelle

- . Extension de l'école maternelle : création d'une salle polyvalente
- . Ecoles primaires et maternelle : mise en place de système d'alerte Sécurité
- . Ecoles primaires et maternelle : Provision pour travaux sur les écoles après analyse des diagnostics énergétiques

Autres aménagements

- . Démolition du bâtiment situé à l'angle de la rue de la République
- . Démolition d'un petit appentis jouxtant l'école primaire (sécurité)
- . Travaux d'aménagement sur la digue
- . Travaux sur ouvrages près de la voie SNCF (barrières...)
- . Boulodrome : extension de la casquette

- . Matériel informatique & Logiciels : impact multi services
- . Matériels pour équipements des services administratifs, techniques : voirie/espaces verts/propreté/ mécaniques/ sportives, Matériel et Mobilier Urbains....
- . Divers Mobilier

En sus des projets visés ci-dessus, comme chaque année, une enveloppe sera également inscrite pour réaliser des acquisitions : de logiciels informatiques, licences, de mobilier, de matériel et outillage technique, de matériel sportif, scolaire afin d'améliorer ou compléter ceux existants.

L'ensemble du Chapitre 21 du budget primitif : travaux d'investissement s'élèvera aux alentours de **1 500 000 €** à ajouter au montant de **1 353 212 €** de restes à réaliser.

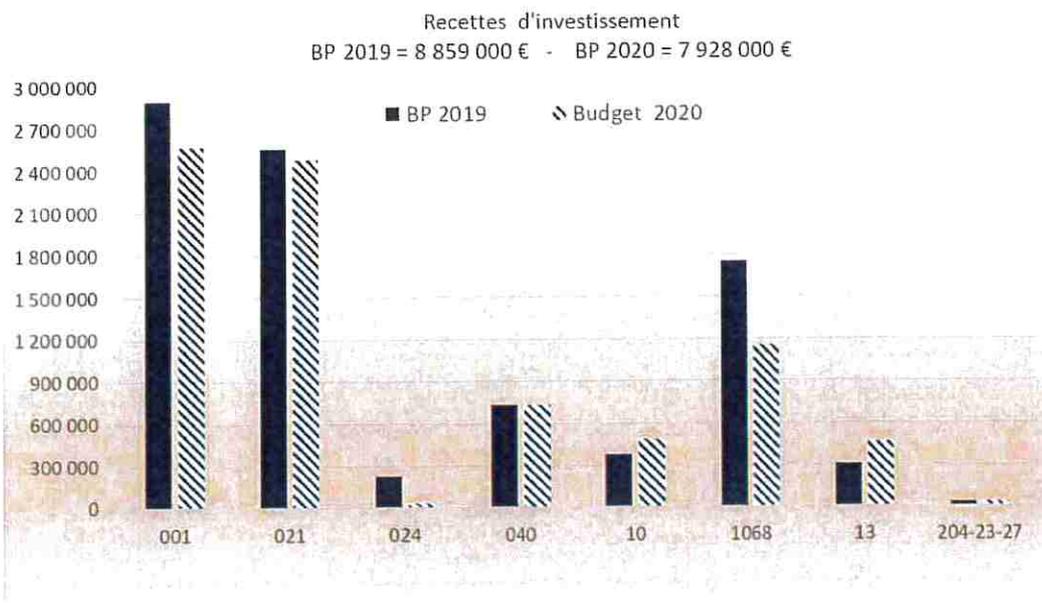
020- Dépenses imprévues en investissement BP 2019 = 400 000 BP 2020 = 450 000

Cette prévision de dépenses au sein de la section d'investissement permettrait, si un besoin urgent se présentait, d'alimenter un compte sans réduire les dépenses des autres chapitres ou sans rechercher de nouvelles recettes.

*

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

	Recettes d'investissement	BP 2019	Budget 2020
001	001 excédent n-1 reporté	2 893 884	2 570 937
021	virement de la section de fonctionnement	2 561 000	2 478 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	223 000	30 000
040	040 opérations d'ordre	730 000	730 000
10	10 dotations et fonds divers et réserves	374 540	479 989
1068	1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 750 000	1 150 000
13	13 subventions d'investissement	299 776	458 699
204-23-27	204 suventions d'équipement versées - 21 cession - 23 cautionnement - 27 autres immo financières	26 800	30 374
	Total des recettes d'investissement	8 859 000	7 928 000



Principales recettes d'investissement :

10 – Dotations & fonds divers

BP 2019 = 2 124 540,33 BP 2020 = 1 629 989,37

à savoir :

- . Le FCTVA c'est le retour de TVA sur les travaux éligibles réalisés en n-2 soit un montant de .. 309 989,37 €
 Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.
- . Le produit de la **taxe d'aménagement** pour un montant de 170 000 €
- . Le **montant de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1**, affecté de manière définitive en investissement pour un montant 1 150 000 €

13 – subventions d'investissement

BP 2019 = 299 776 BP 2020 = 458 698,91

✕ Aménagement de la rocade :

Contrat territorial pour la seconde tranche versement de la subvention de..... 145 295 €

✕ Projet de rénovation du Ciné-Théâtre

Dans le cadre de ce dossier, la commune a présenté plusieurs demandes de subvention.
 A ce jour, la commune a eu une réponse favorable des services de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 131 000 € dans le cadre du programme opérationnel 2018 du contrat de ruralité pour le territoire du PETR Vidourle Camargue. Un premier acompte a été versé en 2019 ;
 En 2020, la commune devrait percevoir de l'Etat un solde d'un peu plus de **91 000 €**.
 La Région doit également verser sa participation d'un montant d'environ **42 000 €**.

✕ Déploiement du programme d'extension de vidéo protection

L'état sur les fonds du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) a annoncé une subvention d'environ **25 000 €**.

✕ Le SMEG 30 doit apporter son soutien financier pour plusieurs opérations, pour un montant de près de **80 000 €**.

024 – produits des cessions

BP 2019 = 208 000 BP 2020 = 30 000

Des crédits ont été inscrits pour réaliser de petites opérations de transactions immobilières.

021- Virement à la section d'investissement BP 2019 = 2 561 000 BP 2020 = 2 478 000

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recettes d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

040 – Opérations d'ordre BP 2019 = 730 000 BP 2020 = 730 000

Ecritures sur les amortissements, sur le patrimoine,

Ainsi que les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

23 – 27 - Divers - BP 2019 = 41 800 BP 2020 = 30 374,47

Remboursement des avances sur travaux

Et encaissement du remboursement de l'avance sur travaux accordée au Budget Annexe d'eau brute à raison 1/30^{ème} chaque année.

001 - Le résultat excédentaire de l'année n-1 BP 2019 = 2 893 883,67 BP 2020 = 2 570 937,25

L'excédent 2019 reporté en 2020 s'élève à un montant de 2 570 937,25 €.

